

**Séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2009**

*L'an deux mille neuf, le 4 décembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE FEL, maire.*

*Présents : Mme Hélouard,  
MM. Bécue, Chauvin, Dumesnil, Ennaji, Gomez, Lange, Le Fel, Quinquis*

*Absents excusés : Mme Motte, Mr Lerat.*

*Absents : Mme Skiba, MM. Hergault, Legois*

*M. Michel Lange a été désigné secrétaire de séance.*

*En préambule du conseil, Jean-Claude Le Fel présente le conseil municipal des jeunes (CMJ), nouvellement élu et qui a souhaité être présent à la séance de ce soir. Il explique en quelques mots le fonctionnement et l'utilité pour les jeunes de s'engager dans ce CMJ. Il rappelle les actions entreprises par les différents conseils depuis 2001.*

*Avant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal, Jean-Claude Le Fel explique que trois questions seront traitées en priorité, pouvant avoir un intérêt particulier pour les jeunes, afin de les libérer pour 22h00.*

**ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation des compte rendus des Conseils Municipaux des 9/ 16 et 21 octobre 2009.**

*Les compte rendus sont approuvés par :*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**8) Choix d'un monument aux morts :**

*Le monument placé sur le mur de l'église ne peut être déplacé, le conseil a donc décidé de profiter de l'aménagement de la place de la mairie pour en édifier un nouveau. Philippe Chauvin présente trois projets, tous les trois en bronze :*

- 1- Un arbre sur lequel le nom des combattants tués apparaîtrait sur des casques posés sur les branches.*
- 2- Un livre sur lequel les noms apparaîtraient sur des feuilles mobiles ; une page par guerre.*
- 3- Des drapeaux, les noms inscrits sur des drapeaux différents selon les guerres.*

*Après débat au cours duquel chaque conseiller a pu s'exprimer, le conseil vote :*

*Pour la proposition -1 6 voix*

*Pour la proposition -2 3 voix*

*Pour la proposition -3 0 voix*

*La proposition de l'arbre est donc adoptée.*

### 7) Fleurissement du village :

*Ph. Chauvin présente le dossier de fleurissement élaboré par l'entreprise paysagiste « Arbre à cadabra ». Le principe est de retrouver la même thématique sur l'ensemble du village. Plantes basses, plantes hautes, arbustes et artifices pouvant donner du relief aux massifs. Montant de la dépense : 12 800 €.*

*Le conseil est consulté pour donner pouvoir au maire de signer la commande.*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### 14) Radar pédagogique (pour info)

*Le département a mis en place ce radar route de Lyons pendant un mois.*

*Ph. Chauvin dresse le bilan des mesures effectuées :*

*La vitesse moyenne est de 54-55kms/heure.*

*Le nombre de véhicules empruntant cet axe a fortement diminué par rapport aux mesures effectuées avant les travaux. Peu de poids lourds circulent sur ce trajet.*

*Les jeunes du CMJ quittent la salle, Jean-Claude Le Fel les remercie de leur présence.*

*L'ordre du jour du conseil est repris comme indiqué dans la convocation.*

### 2) Contrat de maintenance pour éclairage de sécurité de la salle G. Brassens

*Un devis avait été demandé à l'entreprise Avenel afin de faire vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces matériels.*

*Une vérification coûterait 240 €. A raison de deux visites par an, la dépense annuelle serait de 480 €.*

*Le conseil est appelé à voter sur cette dépense et à donner pouvoir au maire de signer la commande.*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### 3) Délibération pour indemnité du trésorier :

*Le montant de l'indemnité du trésorier de la perception de Mesnil-Esnard est de 491 € au taux de 100 %. Le conseil peut décider d'un taux allant de 0% à 100%.*

*Après débat, le conseil municipal vote pour un taux de 0%*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*4) Domaine parcellaire cadastral :*

*Jean-Claude LE FEL présente une proposition des services du cadastre de classer les parcelles A 621, A 396, A 1690, A 1691 et A 1692 pour un total de 415 m<sup>2</sup> dans le domaine public.*

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*5) Augmentation du loyer des terrains et des biens communaux :*

*- Selon la note de la préfecture, les loyers des terrains communaux seront revalorisés de 2.28%.*

*- Le loyer de la maison louée à Mr Digard, subira une augmentation calculée sur celle effectuée par les organismes d'HLM.*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*6) Augmentation de la valeur locative sur les terrains nouvellement constructibles :*

*Il y a la possibilité pour les communes de revaloriser cette taxe en fonction de l'appartenance à la zone de classement de la commune. Pour Montmain, cette augmentation ne peut dépasser 2.07 € du m<sup>2</sup> sur les terrains déclarés constructibles lors de l'établissement du PLU.*

*Le conseil est appelé à délibérer sur l'augmentation de 2.07 € du m<sup>2</sup> de cette taxe.*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*9) Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau :*

*J.C. Le Fel donne lecture du rapport de l'agglo sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau et sur sa qualité.*

*L'eau distribuée à Montmain est conforme aux normes sanitaires en vigueur.*

*10) Renouvellement contrat agglo pour distribution de documents :*

*La commune a signé en 200... une convention avec l'agglo pour la distribution de ses documents.*

*Le conseil est appelé à délibérer sur le renouvellement de cette convention et à donner pouvoir au maire de la signer :*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

11) Conseils pour l'année 2010 :

*Un tableau avec les dates proposées des préconseils et des conseils est distribué à tous les conseillers présents. J. C. Le Fel demande à chacun de définir ses disponibilités et de retourner le document en Mairie.*

12) Elections régionales :

*La préfecture informe que les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010.*

14) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à l'ouverture de crédits budgétaires en dépense du compte 16 pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros).*

*Cette prévision de dépense est compensée par le suréquilibre constaté lors du vote du budget minimum.*

*Il convient de prévoir nos besoins jusqu'à la fin de l'exercice, en capital et intérêts.*

*Le conseil approuve et vote par*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- Le conseil doit délibérer pour effectuer une avance de paiement aux associations sur les « pass associatifs » et donner pouvoir au maire de signer cette provision.*

*Le conseil se prononce :*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- Le conseil doit délibérer pour engager une dépense de 3 500 € afin d'effectuer une étude sur l'accessibilité des bâtiments de la commune et donner pouvoir au Maire de signer cette dépense.*

*Le conseil se prononce*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Le conseil doit délibérer pour engager une dépense de 150 € afin de parrainer un enfant du Burkina Faso dans le cadre des parrainages mis en place par Europe Inter Echange et donner pouvoir au Maire de signer cette dépense.*

*Le conseil se prononce*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Le conseil doit délibérer pour la création d'un poste d'Adjoint Technique et de mettre en stage Monsieur Dany DUMONTIER.*

*Le conseil vote par*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Fin de la séance à 23 h 30.*

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont participé au conseil.*